

interkulturelles netzwerk e.v./ karl-marx-str. 33/34/ d-16816 neuruppin

DÉCOMPTE DE FRAIS DE VOYAGE

Exemplaire original à envoyer au plus tard 2 semaines après la manifestation.

Titre de la formation :

Dates :

Participant.e :

Nom Prénom

Adresse personnelle (rue, code postal, ville)

E-mail

IBAN : BIC

Titulaire du compte : Banque :

Frais de déplacement

Trajet ALLER : de à				Cadre réservé à l'association Interkulturelles Netzwerk				
Mode de transport	Informations complémentaires		N°justificatif	Prix	Calcul forfait Directives (km trajet simple x 0,24€)	Décision Frais réels ou Forfait Directives :		
Train	1 ^{ère} <input type="checkbox"/> ou 2 ^{ème} <input type="checkbox"/> Classe			€				
Avion	1 ^{ère} <input type="checkbox"/> ou 2 ^{ème} <input type="checkbox"/> Classe			€				
Autocar				€				
Transports en commun				€				
Covoiturage				€				
Véhicule personnel	Nombre de kilomètres :			€				
Véhicule personnel avec passagers supplémentaires	Nombre de kilomètres : Noms + Nombre de passagers supplémentaires:			€				
Trajet RETOUR : de à								
Mode de transport	Informations complémentaires		N°justificatif	Prix				
Train	Classe	1 ^{ère} <input type="checkbox"/> 2 ^{ème} <input type="checkbox"/>		€				
Avion	Classe	1 ^{ère} <input type="checkbox"/> 2 ^{ème} <input type="checkbox"/>		€				
Autocar				€				
Transports en commun				€				
Covoiturage				€				
Véhicule personnel	Nombre de kilomètres:.....			€				
Véhicule personnel avec passagers supplémentaires	Nombre de kilomètres: Noms + Nombre de passagers supplémentaires:			€				

Je, participant.e susnommé.e, déclare sur l'honneur l'exactitude des informations fournies.

Date : **Signature :**

Notice sur les frais pris en charge et les mentions légales

1. Pour les décomptes de frais de voyage

- **Toutes les dépenses, sans montant minimum, doivent être prouvées par une pièce justificative originale**
- Pour faciliter (et accélérer) le traitement de votre demande de remboursement, numérotez chaque pièce justificative.
- Envoyez votre demande de remboursement de frais de voyage **au plus tard deux semaines après la manifestation** à Interkulturelles Netzwerk.

2. Quelles dépenses sont prises en charge?

- **Le montant maximum de remboursement est communiqué dans l'inscription. Référence : calcul selon le taux des Directives (outil de calcul disponible sur le site internet de l'OFAJ).**
- Si vous vous déplacez **en voiture** :
 - o Utilisez le calculateur de distance disponible sous www.ofaj.org.
 - o Un forfait de 0,12€ par kilomètre vous sera remboursé, incluant les frais de carburant et de péage. Par conséquent, les frais de carburant et de péage ne sont pas pris en charge et ne seront pas remboursés en plus du forfait.
- Pour le covoiturage :
 - o Utilisez le calculateur de distance disponible sous www.ofaj.org.
 - o Avec votre voiture personnelle, le forfait est de 0,12 €/km + 0,02 €/km/passager supplémentaire, incluant les frais de carburant et de péage. Par conséquent, les frais de carburant et de péage ne sont pas pris en charge et ne seront pas remboursés en plus du forfait.
 - o En passant par un site de covoiturage (Blablacar etc.), vous devrez présenter : le ticket de paiement + le justificatif portant mention de votre nom et de votre trajet. Le montant en passant par un site de covoiturage doit être inférieur ou égal au montant du forfait appliqué si vous aviez pris un autre mode de transport. Ajoutez aussi le justificatif du nombre de kilomètres parcourus.
- **Attention !**
Pour des voyages en voiture entre la France et l'Allemagne, vous pourrez être remboursés jusqu'à une somme maximale de 200 €, tandis qu'entre la France / l'Allemagne et un troisième pays un voyage en voiture sera remboursé jusqu'à une somme maximale de 350 €.

Pour tout les voyages **en avion** envoyer aussi les **cartes d'embarquement**.

3. Reconnaître les mentions légales sur les pièces justificatives

- Les reçus de carte bancaire ne constituent pas un justificatif valable.
- **Avant de nous envoyer une facture, vérifiez si les factures comportent les mentions légales.** Les mentions légales sont listées sur le site du service public : <https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F31808>